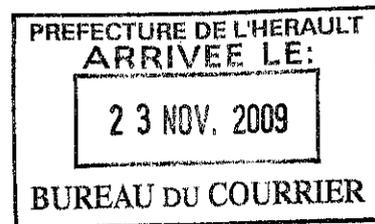


ARRETE N°74
 CONCESSION DE TERRAIN
 dans le Cimetière Communal



Le Maire de la Commune,
 Vu la demande présentée par **Monsieur LATASTE Jean-Louis**, concessionnaire
 tendant à obtenir le renouvellement pour une même durée de la concession sise dans le
 cimetière communal :

ARRETE

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom de **Monsieur LATASTE Jean-Louis**
 la concession n° 8 section A du plan du cimetière, délivrée le **26 janvier 1994** pour une durée de
 quinze années.

Article 2 : La concession identifiée ci-dessus est renouvelée pour une même période, à compter du **10
 avril 2009**.

Article 3 : Le renouvellement par l'ayant droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs
 du concessionnaire originel.

Article 4 : Le renouvellement est accordé moyennant la somme de 728 € (sept cent vingt huit euros),
 « droits d'enregistrement inclus » qui a été versé dans la caisse du percepteur municipal suivant
 quittance n° *1148* du *25/5/09*.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession
 municipale et en préfecture.

Fait en Mairie le **10 avril 2009**.

Décompte de la concession :
 - Prix de la concession700,00 €
 - Droit d'enregistrement :
 Département (3,80%).....27,00 €
 Frais d'assiette (2,50%)..... 1,00 €
Total.....728,00 €


 Pour le Maire
 L'Adjoint délégué

 Jean OUSSET

Entregistré à : **SIE DE MONTPELLIER SUD EST**
 Le 24/08/2009 Bordereau n°2009/1 558 Case n°5
 Enregistrement : 28 €
 Total liquidé : vingt-huit euros
 Montant reçu : vingt-huit euros
 L'Agent
 Pénalités :